



LE CANARD DÉCHAÎNÉ

libre ensemble



SOMMAIRE

- VICTOIRE POUR L'UNSA !
- PRIME EXCEPTIONNELLE
- EGALITE DES SALAIRES
- PERMANENCES A GGS
- AVIS D'IMPOSITION

Directrice de publication
Dominique TABARIE

Conception
Branislav PETROVSKI

Ont participé
à ce numéro

Sylvie GOULLIANNE

Octavio PEREIRA

Emmanuelle GUILLON

Olivier DESJOBERT

Natacha VERNEAU

Jean-Christophe MONTERA

Dalila SAIDI

Thierry FLAQUIERE

Téléphone :

01 58 38 81 61

06 62 22 04 64

Courriel :

contact@unsa-generalis.com

VICTOIRE POUR L'UNSA !

Après d'âpres batailles et sans rien lâcher, l'**UNSA** a gagné sa bataille contre le bureau du CE qui refusait depuis des années de verser des prestations aux 2 parents d'un enfant lorsqu'ils étaient tous les 2 salariés de Generali.

Au dernier CE a été voté l'extension au règlement intérieur du paragraphe suivant : « Si les deux parents travaillent au sein de Generali, ils sont tous deux ouvrants -droit au CE. De ce fait, ils peuvent bénéficier tous deux des prestations du CE pour leurs enfants. Cette règle s'applique dans les limites suivantes :

- Activités enfants : **1830 € par ouvrant-droit avec un montant cumulé pour les deux parents ne pouvant être supérieur à 3660 € ;**

- Bons rentrée scolaire : cumulé des bons d'achat perçus par les deux parents pour un enfant **doit rester inférieur au seuil de 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale (soit 170€ en 2019);**

Bons Noël : peuvent prétendre tous deux aux bons d'achat pour le même enfant (selon le barème défini en p10 du règlement 2019). »



Après les distributions aux salariés des excédents de budget, après le retour des chèques papier de KALIDEA, voici une nouvelle victoire de l'UNSA. Faites confiance à l'UNSA pour défendre les salariés. Des faits ! Des actes ! Des résultats ! Ça c'est du concret et pas du blabla.

PRIME EXCEPTIONNELLE.

Persuadé que notre PDG a entendu le discours du Président MACRON sur l'exonération des charges (hors CSG/CRDS) ainsi que le zéro fiscalité sur les primes exceptionnelles versées sur le salaire de décembre, l'**UNSA** a été **la seule organisation syndicale (!)** à demander au COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT le versement immédiat d'une **prime de 1200 euros** à chaque salarié, afin de compenser la baisse récurrente de leur pouvoir d'achat.

Vu les excellents résultats enregistrés par Generali, L' **UNSA** a demandé, lors de la 1^{ère} réunion des NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES le retour des **AUGMENTATIONS GÉNÉRALES**, plus équitables que les AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES.

L'**UNSA** peut déjà déclarer qu'elle ne signera pas les NAO si la direction refuse de verser la prime de 1200 € et s'oppose aux **AUGMENTATIONS GÉNÉRALES !!!**



Et à part ça.....

EGALITE DES SALAIRES A L'UNSA :

NOUS VOULONS DES ACTES

Si on ne **demande** pas, on n'obtient rien. Mais pourquoi une **femme** obtient-elle moins souvent une **augmentation** qu'un homme ? Parce qu'elle n'ose pas ! Donc notre conseil est le suivant : bientôt les mesures individuelles vont se décider : il est encore temps pour vous de passer à l'action en allant voir votre manager !

Et si vous avez déjà effectué cette démarche sans résultat, continuez !

Et si vous vous sentez isolée, démunie, contactez-nous !



AVIS D'IMPOSITION

L'**UNSA** signale qu'il est possible de présenter son avis d'imposition lors des permanences CE. Contrairement à la communication du CE il n'est donc **pas obligatoire** de déposer sur le site une version numérisée. Sont concernés ceux qui ne souhaitent pas mettre leurs informations fiscales sur le site internet d'un partenaire extérieur dont nous ne connaissons pas le niveau de sécurité contre le piratage, ni les conditions de confidentialité.



L'UNSA DEMANDE DES PERMANENCES A GGS.

Au 1^{er} janvier 2019 les salariés de Generali, suite à l'externalisation du service MUTUELLE GROUPE, ne pourront plus bénéficier des permanences physiques pour répondre à leurs questions, valider leurs devis et résoudre leurs problèmes de prestations Santé.

L'**UNSA** demande à la direction la mise en place d'une permanence par semaine pour assurer le service que mérite les salariés.

Des permanences existent pour la gestion des contrats personnels des salariés : HABITATION, AUTO, Generali & Co.

Pourquoi n'y en aurait-il pas pour notre contrat SANTÉ ?



L'équipe **UNSA Generali** vous souhaite un **Joyeux Noël** et d'excellentes fêtes de fin d'année.

